

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

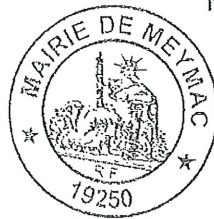
VU la délibération en date du 20 mars 2026 reçue en Sous-Préfecture le 23 mars 2026 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2026-04-14

ARTICLE 1^{ER} :

Suite à la consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation pour l'accès aux logements seniors et familiaux, le marché a été attribué à l'entreprise RMCL – 15 240 VEBRET pour un montant total des travaux de 62 559.50 € HT soit 75 071.40 € TTC.

Meymac, le 27 Avril 2026



Le Maire de Meymac,

Ph. Brugère
Philippe BRUGERE